

## Compte rendu de la réunion en Conseil Municipal du 04/09/2019

Présents : Vincent CHANTREAU, Gisèle CHEVALLIER, Didier CHAPOULIE, Laurent MARTIN, Yves DELLAC, Jean-Charles MAZEYRAC

Absents et excusés : Jean-Claude FOURSAC, Marc MORAND, Jean-Louis CHAULIAGUET

### **Point 1 : Signature de la convention éclairage public :**

*« Vu les travaux d'enfouissement réalisés dans le Bourg concernant les lignes téléphoniques et électriques,  
Considérant, qu'il y a lieu de profiter de cette opération pour remplacer une partie de l'éclairage public,  
Considérant que les normes actuelles permettent aussi de mettre en place un éclairage plus performant et plus économique,  
Vu la Convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage transmise par la FDEL,  
Vu l'exposé du Maire sur l'intérêt de confier cette mission à la FDEL,  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la Convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage unique avec la FDEL pour la réalisation de l'éclairage public suite à la dissimulation des réseaux. »*

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Point 2 : Travaux bus scolaire :**

M. le Maire rappelle que le bus scolaire a été vandalisé alors qu'il se trouvait stationné dans le hangar au mois de Juillet dernier. Après de nombreuses discussions avec la compagnie d'assurances, la commune a obtenu que l'intégralité des travaux de remise en état soit prise en charge par Groupama.

Le bus a donc été réparé et remis en circulation pour la rentrée de septembre.

### **Point 3 : Participation aux frais de scolarité des enfants Fonsois :**

Le Conseil Municipal affirme à nouveau sa volonté de scolariser les enfants de la commune à l'école de Lissac et Mouret. Cela s'accompagne bien évidemment d'une participation financière de 700€ par an et par enfant. Par contre, il ne sera pas versé de participation financière pour les enfants scolarisés dans d'autres communes.

### **Point 4 : Point sur l'ouverture de « l'école d'aujourd'hui » :**

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Le nombre d'enfants est de 23 répartis dans 2 classes. Deux postes d'enseignants ont été créés par l'association. Pour l'heure pas de difficultés particulières.

Une journée « Portes Ouvertes » est prévue dans le courant du mois de Novembre.



**Point 5 : Point sur les travaux en cours :**

Le Maire indique que tous travaux d'enfouissement sont terminés.  
Les raccordements en souterrain sont d'ores et déjà actifs pour le réseau EDF. Il reste le réseau France Télécom, bien que les câbles aient bien été installés en souterrain, France Télécom tarde à réaliser le raccordement. Cela retarde l'enlèvement des poteaux.  
L'éclairage public va quant à lui être réalisé dans le courant du mois de Novembre.  
Pour l'heure aucun dépassement de budget n'est à déplorer. D'ici la fin du mois de décembre l'ensemble des factures sera payé et nous dégagerons un petit excédent.

**Point 6 : Plan de financement pour l'acquisition de la maison de M. TRUEL sise place de la Halle :**

Le Conseil autorise le maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'acquisition et la rénovation de cette maison. Il est décidé que ce projet ne se fera que si la commune obtient 100% de financement extérieur. Il ne sera pas fait appel au budget communal.

**Point 7 : Subvention exceptionnelle à l'Association Crescendo :**

*« Vu l'exposé du Maire indiquant que le concert du 19 août dernier à l'Église était co-organisé entre d'une part le Festival des Cordes de Figeac et d'autre part l'Association Crescendo et la Mairie,*

*Considérant que la participation de la Mairie se traduit par une participation de 150 € pour le pique-nique organisé ce même jour avec les élèves des Master Classes,*

*Considérant que cette somme doit être versée à l'Association Crescendo pour qu'elle achète les denrées nécessaires à ce pique-nique,*

*Le conseil décide à l'unanimité :*

- *de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association sus visée pour ce pique-nique».*

**Point 8 : questions diverses :**

Madame PEYRONIE informe la Conseil qu'elle ne pourra pas continuer à siéger au Conseil pour des raisons personnelles de santé. Elle sera par conséquent amenée à démissionner. Le Conseil Municipal remercie Madame PEYRONIE pour son engagement pendant ce mandat.

Monsieur le Maire informe que des solutions sont recherchées pour « sécuriser » le stade et le hangar communal. Des devis pour l'installation de système d'alarme ont été demandés.

Les Conseillers,

Le Maire

*[Signatures of council members]*

*[Signature of the Mayor]*

